



Lycée Ernest Ferroul  
5 avenue Georges Frêche  
Lezignan-Corbières  
Secrétariat administratif  
tél : 04.68.70.01.74

### **Bourses nationales de lycée, année scolaire 2018/2019: campagne complémentaire**

Une campagne complémentaire de demande de bourse est ouverte **jusqu'au 18 octobre 2018** et concerne **UNIQUEMENT** les situations suivantes. Merci de vérifier si votre enfant est concerné :

**1. Une demande de reconduction de bourses** doit être faite pour les élèves :

- qui redoublent
- qui ont été réorientés (d'une seconde générale à une seconde professionnelle par exemple)
- qui entament un nouveau cycle de formation (ex : entrée en 1<sup>o</sup> professionnelle)
- qui préparent une mention ou une mention complémentaire

Ces élèves doivent obligatoirement constituer un dossier de vérification de ressources

**Demander un imprimé « Annexe 1 » au secrétariat administratif du lycée.**

**2. Une demande de bourses** doit être faite pour les élèves :

- scolarisés en lycée dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire
- scolarisés de DIMA en LP ou CFA
- scolarisés en 3<sup>ème</sup> prépa pro en lycée
- nouvellement arrivés en France dont les familles résident en France
- en formation récurrente (élèves qui reprennent une scolarité après interruption-au moins 1 an-
- redoublants de fin de cycle non boursiers l'année précédente
- provenant d'un établissement relevant du ministère de l'agriculture ou d'un établissement hors contrat d'association avec l'État
- scolarisés l'année précédente dans les collectivités d'outre mer

**Demander un dossier de bourse vierge au secrétariat du lycée.**

**3. Une demande de bourses doit être faite pour tout changement de situation**, intervenu dans les semaines précédant la fin de la campagne annuelle, soit printemps 2018 (décès d'un parent, divorce ou séparation attestée, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge). **Dans ce cas, prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du lycée.**

**4. Retour en formation initiale pour les 16-25 ans. Demander un dossier de bourse au secrétariat.**

**5. Une prime de reprise d'études** peut être accordée aux 16-18 ans qui ont été déscolarisés depuis plus de 5 mois, et qui sont éligibles à une bourse nationale de lycée, à la date de la reprise d'études. **Demander un imprimé « Prime de reprise d'études » au secrétariat du lycée.**

Les dossiers de bourse vierges sont disponibles au secrétariat administratif du lycée ou téléchargeables à l'adresse suivante [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee). **Ils devront être déposés, complétés et avec toutes les pièces justificatives demandées, au secrétariat administratif du lycée avant le 18/10/2018 dernier délai. Tout dossier incomplet et parvenu hors délai sera refusé.**



Lycée Ernest Ferroul  
5 avenue Georges Frêche  
Lezignan-Corbières  
Secrétariat administratif  
tél : 04.68.70.01.74

### **Bourses nationales de lycée, année scolaire 2018/2019: campagne complémentaire**

Une campagne complémentaire de demande de bourse est ouverte **jusqu'au 18 octobre 2018** et concerne **UNIQUEMENT** les situations suivantes. Merci de vérifier si votre enfant est concerné :

**1. Une demande de reconduction de bourses** doit être faite pour les élèves :

- qui redoublent
- qui ont été réorientés (d'une seconde générale à une seconde professionnelle par exemple)
- qui entament un nouveau cycle de formation (ex : entrée en 1<sup>o</sup> professionnelle)
- qui préparent une mention ou une mention complémentaire

Ces élèves doivent obligatoirement constituer un dossier de vérification de ressources

**Demander un imprimé « Annexe 1 » au secrétariat administratif du lycée.**

**2. Une demande de bourses** doit être faite pour les élèves :

- scolarisés en lycée dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire
- scolarisés de DIMA en LP ou CFA
- scolarisés en 3<sup>ème</sup> prépa pro en lycée
- nouvellement arrivés en France dont les familles résident en France
- en formation récurrente (élèves qui reprennent une scolarité après interruption-au moins 1 an-
- redoublants de fin de cycle non boursiers l'année précédente
- provenant d'un établissement relevant du ministère de l'agriculture ou d'un établissement hors contrat d'association avec l'État
- scolarisés l'année précédente dans les collectivités d'outre mer

**Demander un dossier de bourse vierge au secrétariat du lycée.**

**3. Une demande de bourses doit être faite pour tout changement de situation**, intervenu dans les semaines précédant la fin de la campagne annuelle, soit printemps 2017 (décès d'un parent, divorce ou séparation attestée, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge). **Dans ce cas prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du lycée.**

**4. Retour en formation initiale pour les 16-25 ans. Demander un dossier de bourse au secrétariat.**

**5. Une prime de reprise d'études** peut être accordée aux 16-18 ans qui ont été déscolarisés depuis plus de 5 mois, et qui sont éligibles à une bourse nationale de lycée, à la date de la reprise d'études. **Demander un imprimé « Prime de reprise d'études » au secrétariat du lycée.**

Les dossiers de bourse vierges sont disponibles au secrétariat administratif du lycée ou téléchargeables à l'adresse suivante [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee). **Ils devront être déposés, complétés et avec toutes les pièces justificatives demandées, au secrétariat administratif du lycée avant le 18/10/2018 dernier délai. Tout dossier incomplet et parvenu hors délai sera refusé.**